

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 10 Janvier 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil treize, le jeudi 10 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 04 janvier 2013

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON

Absent excusé : M Jacques DELORME

Secrétaire de séance : Mme Monique RAGEYS

Début de la séance à 20h05

• Intervention de Thomas ROBERT du Parc Eco Habitat

La commune a délibéré le 29 novembre dernier pour adhérer au service de conseil en énergie climat partagé des Monts du Lyonnais mis en place à l'échelle du SIMOLY pour une durée de 3 ans. Le coût réel de ce service est normalement de 1.50 € par habitant et par an mais grâce à des subventions européennes obtenues par le SIMOLY, ce coût est diminué à 0.5 € par habitant et par an. De plus, les audits énergétiques qui pourront être lancés bénéficieront d'une subvention de 80 % de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie.

L'objectif de ce service est de mener une politique communale d'énergie maîtrisée (bâtiments, éclairage public...). Thomas Robert a rappelé les différentes missions du Parc Eco Habitat : Formation des professionnels du bâtiment, conseils en éco-construction et énergies renouvelables, conférences, ateliers, animations, visites de sites et de bâtiments exemplaires en termes de performances thermiques, conseil en énergie partagée...

Ce conseil en énergie climat partagé des Monts du Lyonnais est né d'une volonté du SIMOLY de s'engager dans un plan climat (bilan du plan carbone des trois communautés de communes). La perspective facteur 4 impose une réduction par 4 des émissions de CO2 d'ici 2050 et la loi Grenelle 1 recommande une baisse de 40% de la consommation des bâtiments publics.

La première année sera consacrée à établir un diagnostic énergétique de notre commune, la deuxième année, le Parc Eco Habitat accompagnera la commune dans un plan d'action pluriannuel (quels choix seront faits au vu du diagnostic établi ?) et la dernière année, le Parc donnera des conseils objectifs et indépendants quand aux choix de la commune pour la rénovation des bâtiments (coûts, investissement...).

Une réunion d'information pour les communes adhérentes à ce service aura lieu le mercredi 16 janvier à 18h30 au Parc Eco Habitat.

Il est proposé de nommer des élus communaux référents : Michel CÔTE, Sébastien GUYOT et Pascal DUBOEUF se portent volontaires.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

• ADHESION MRIE (MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION

Monsieur le Maire rend compte d'un courrier reçu le 19 décembre 2012 proposant à la commune d'adhérer à l'association MRIE qui milite contre l'exclusion sous l'impulsion notamment d'ATD Quart-Monde et des Départements. Le conseil municipal ne connaît pas cette association et souhaite recevoir la position des autres communes du canton avant de prendre une décision.

• ETUDE SYDER ALIMENTATION ELECTRIQUE SECTEUR « Les Giraudes »

Ce dossier porte sur un permis de construire déposé en décembre pour le compte de M et Mme David BARROUX au lieu dit « Les Giraudes ».

Ce projet est situé en zone non constructible du Plan d'Occupation des Sols mais M et Mme BARROUX peuvent obtenir une dérogation à construire dans le cadre de leur activité agricole.

Lors du dépôt de permis, c'est le SYDER qui se positionne sur l'état du réseau électrique existant pour l'alimentation électrique des bâtiments.

Ce projet nécessiterait une extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette. Le SYDER propose une extension en réseau sous terrain à 116 000 €. La commune a sollicité une nouvelle proposition du SYDER en réseau aérien qui reviendrait à 12 000 € pour la création du réseau basse tension auxquels il faudrait ajouter 25 800 € pour l'extension haute tension et la création d'un nouveau transformateur, soit un total de 37 800 €. La partie consacrée à l'extension du réseau et création du nouveau transformateur a la possibilité d'être facturée au pétitionnaire. Resterait à la charge de la commune les 12 000€ pour la création du réseau.

La commune n'a pas d'obligation d'apporter d'extension en zone non constructible.

Ce secteur, au vu du SCOT, qui vise à réduire l'étalement urbain et à conserver et préserver les zones naturelles, n'est pas voué à devenir constructible.

A l'analyse de ces différentes données, le conseil municipal conclut qu'il est inopportun de financer ce projet qui ne servirait qu'un intérêt particulier.

QUESTIONS DIVERSES

• Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire a participé à une réunion à St Martin en Haut en présence de Monsieur LOPEZ, inspecteur d'académie au sujet de cette réforme. Il rapporte au conseil municipal que cette réforme paraît bien floue et complexe et que les différentes instances qui l'ont envisagée semblent elles-mêmes ne pas vraiment savoir où elles vont...

Il apparaît que notre canton ne sera pas prêt à la mettre en place à la prochaine rentrée de septembre 2013. Le Maire souhaiterait que les communes du canton se positionnent toutes dans ce sens. Si tel est le cas, un courrier de demande de dérogation à l'application de cette réforme devra être adressé à l'inspection académique avant le 1^{er} mars prochain.

• Elections municipales de 2014 :

Nous saurons au mois de mars si un scrutin de liste sera conservé pour les élections municipales. La parité sera-t-elle obligatoire ?

• INSEE :

Un courrier de l'INSEE informe que la population totale de la commune de Pomeys au 01/01/2013 est de 1060 habitants.

• Salle Paul Claudel

Des parents demandent qu'un téléphone soit installé à la salle Paul Claudel afin de joindre la garderie périscolaire en cas de besoin. La possibilité va être étudiée.

• PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)

Le référent à la Communauté de communes est Monsieur Ezéchiél BUREL. Il nous demande de désigner des conseillers référents au sein de la commune. Michel CÔTE et Michel MORETTON étaient déjà référents et continuent cette mission.

Fin de la séance 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 21 février à 20h30

**Le Maire,
Jean-Claude BONNARD**